

## Quels livres possédez-vous pour la 1ère année (Capacité) ?

Par **AurelieD**, le **25/01/2008** à **09:12**

Bonjour,

J'envoie dans l'année avant cet été mon inscription au CNED pour entamer une première année de la capacité en droit.

J'envisage donc de m'entraîner d'avance petit à petit dans les livres.

Quels livres me conseillez-vous de prendre pour débiter ? ( En me citant les liens, s'il vous plait, amazon ou Fnac , quand je tape le mot défini dans le moteur de recherche sur ces sites et j'ai la liste aussi longue que le bras ... lol )

Merci d'avance.

Aurélie.D

Par **juliette**, le **25/01/2008** à **11:05**

Salut

Pour les livres va voir dans chaque matière il ya un post-it "les livres conseillés".

Attention si tu les achète maintenant, si il y a des réformes tes livres risquent de ne plus être à jour.

En 1°année je trouve que savoir très bien le cours, maitriser la méthodologie et connaître la JP + la doctrine vu en TD ainsi que l'actualité pour le droit constitutionnel est suffisant.

Katharina ne va surement pas être d'accord avec moi (:oops: ) mais je trouve que les livres en 1°année ne sont pas forcément d'une très grande utilité.

A part éventuellement un livre de droit constitutionnel.

Par **mathou**, le **25/01/2008** à **12:20**

Le CNED te fournira une bibliographie indicative ( si tu passes une formation diplômante,

vérifie que tu es inscrite à la fac aussi ), souvent choisie par les profs.

Pour les bouquins ça dépendra du plan du cours et des matières. Est-ce que tu as un lien vers la formation de ta fac, pour voir les matières enseignées ?

Par **AurelieD**, le **25/01/2008** à **14:55**

:)

Merci pour vos réponses. Image not found or type unknown

Non, Mathou, je ne passe pas une formation diplômante, il s'agit de la capacité en droit , donc un certificat = équivalent BAC qui permet aux " admis " de passer aux études supérieures ( pour les non-bacheliers ).

J'ai été commander hier BA-BA du Droit :

<http://www4.fnac.com/Shelf/article.aspx ... 8b418&Fr=0>

Il s'adresse aussi aux étudiants de la capacité en droit.

Par **Morsula**, le **25/01/2008** à **15:31**

Tant que ça reste dans la généralité, la vulgarisation du droit, je pense que c'est valable, mais il faut se méfier, prendre un livre pour un concours qu'on passe dans un an par exemple, l'apprendre et se retrouver le jour de l'examen avec des connaissances qui ne sont plus valides. Par exemple en STG (Sciences et Technologies de la Gestion) notre bouquin d'économie était encore bon il y a quelques années, mais depuis le chapitre sur l'Europe a changé (il y a eu l'entrée de quelques nouveaux pays) et en droit si j'ai bien suivi l'actualité il faudra se méfier du chapitre sur le contrat de travail.

Bref, ceci étant pour dire ce qui a déjà été dit, il faut être très vigilant à l'actualisation des connaissances, nous vivons dans un monde complexe où apprendre par-coeur ne suffit plus. Aujourd'hui un docteur en droit ne sait pas les mêmes choses que Franz Kafka en 1906 par exemple.

Par **AurelieD**, le **25/01/2008** à **17:33**

;)

Oui, j'avais compris, c'est pour ça que j'ai pris ce livre. Image not found or type unknown

Tant que ça reste dans la généralité, c'est valable.